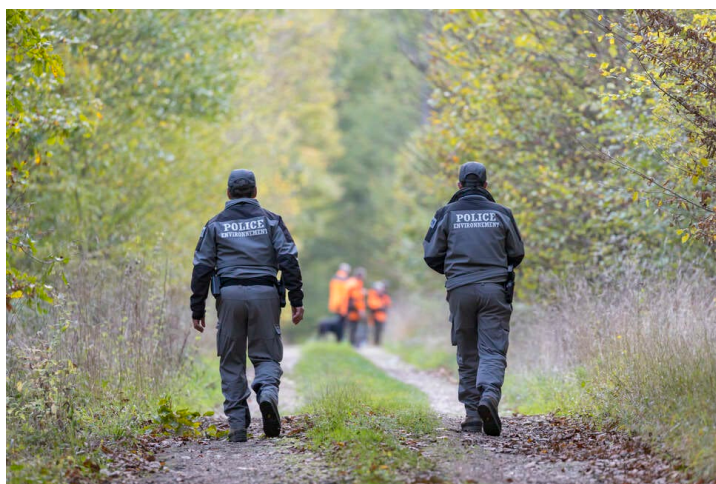


COMMUNIQUE DE PRESSE

Vincennes, le 17 juillet 2025

Bilan des accidents et incidents de chasse (Saison 2024 -2025)

Comme chaque année, l'Office français de la biodiversité (OFB) a dressé le bilan de l'accidentologie à la chasse de la saison cynégétique écoulée. Il se caractérise par une augmentation du nombre des accidents et des incidents par rapport aux années passées.



Crédit photo Philippe Massit -OFB

11 accidents mortels

Le nombre d'accidents mortels est à la hausse cette dernière saison de chasse avec 11 décès de chasseurs, contre 6 les deux saisons précédentes. Il s'agit du chiffre le plus élevé enregistré depuis la saison 2019-2020. Cette saison, marquée par un rebond statistique, ne remet pas en cause la tendance structurelle de fond : la chasse est aujourd'hui deux fois moins accidentogène qu'il y a 20 ans, avec une diminution des accidents de 54 %.

Tous les accidents mortels au cours de cette saison de chasse 2024-2025 ont eu lieu lors de pratiques de chasses au grand gibier, 5 d'entre eux sont dus à des auto-accidents, révélant l'importance cruciale du respect des consignes de sécurité dans les manipulations et tenues des armes.

Une accidentologie en légère augmentation

Bien que depuis vingt ans, la tendance globale du nombre des accidents ait été à la baisse (100 accidents aujourd'hui contre 169 lors de la saison 2005/2006), l'accidentologie est repartie à la hausse depuis 2021 (78 accidents sur la saison 2021-2022). La part des non-chasseurs figurant parmi les victimes d'accidents corporels est-elle également en légère hausse : **16 personnes cette dernière saison de chasse, dont 3 accidents graves, contre 12 victimes la saison précédente.**

La chasse au grand gibier continue à générer la majorité des accidents (**63 % contre 37 % pour la chasse au petit gibier**). Avec plus de 1,5 million de grands gibiers prélevés cette dernière saison majoritairement dans le cadre

de chasses collectives, c'est bien ce mode de chasse qui génère la plupart des accidents et incidents.

Le non-respect de l'angle des 30° continue, quant à lui, à constituer la principale cause d'accidents lors des chasses au grand gibier (33 % des cas). Ce chiffre est stable depuis vingt ans. Cet angle de 30°, déterminé sur le terrain en fonction des autres chasseurs, habitations, routes, chemins ouverts au public... permet, lorsque le tir est effectué en dehors de cet angle, de limiter au maximum les risques de ricochets et donc d'accidents et d'incidents.

Enfin, la part des auto-accidents reste élevée : **35 % des accidents enregistrés cette saison (tous gibiers chassés) impliquent une seule personne, avec 5 décès recensés dans ces circonstances.** Dans la grande majorité des cas, une mauvaise manipulation ou une mauvaise tenue de l'arme en sont la cause.

Plus de signalement d'incidents matériels

S'agissant des dommages matériels causés par l'utilisation d'une arme, sans blessure corporelle, l'OFB constate une augmentation significative des signalements : **135 incidents ont été recensés cette saison, contre 103 l'année précédente (+ 31%).** Cette augmentation se confirme sur les deux dernières saisons. Parmi ces incidents, 58 concernaient des tirs vers des habitations, 27 des tirs vers des véhicules et 50 des tirs ayant touché des animaux domestiques. **Ce dernier chiffre est un des plus élevés enregistré depuis le suivi de cet indicateur.** Il est difficile de déterminer à ce stade si cette augmentation résulte d'un meilleur signalement ou d'une hausse effective des situations dangereuses sur le terrain.

En tout état de cause, cette évolution souligne la réelle nécessité de poursuivre les efforts de formation et de sensibilisation des chasseurs, en particulier sur les risques liés aux tirs en direction des habitations, des routes, des chemins ouverts à la circulation, des véhicules, des animaux domestiques, etc... **Une meilleure prise en compte de l'environnement, le respect strict des angles de tir, ainsi que l'identification systématique du gibier recherché restent des leviers fondamentaux pour prévenir ces incidents.**

L'OFB et les fédérations des chasseurs mobilisés pour faire diminuer les accidents et incidents

D'une manière générale, la tendance à la baisse observée depuis 20 ans est liée, pour partie, à l'organisation de l'examen du permis de chasser organisé par l'OFB, avec le concours des fédérations départementales des chasseurs chargées de la formation. Depuis 2003, il comprend des exercices pratiques et des questions théoriques. Axé prioritairement sur la sécurité (et en particulier sur les manipulations et la tenue des armes en action de chasse), il sanctionne tout comportement dangereux par une élimination aussi bien en pratique qu'en théorie. **Son taux de réussite moyen est de 72% au niveau national.**

Les accidents de cette saison, font l'objet d'une **analyse précise** pour adapter les formations diligentées par le réseau fédéral

La hausse du nombre des accidents comme des incidents lors de la dernière saison, et tout particulièrement la hausse des accidents mortels, invite l'OFB et le monde cynégétique à poursuivre leurs efforts de formation et de pédagogie des chasseurs ainsi que de contrôle des règles de sécurité établies dans les schémas départementaux de gestion cynégétique sur les bonnes pratiques, notamment en ce qui concerne :

- Les manipulations, la tenue et le transport des armes pour lutter, entre autres, contre les auto-accidents ;
- Une meilleure prise en compte de l'environnement (chasseurs, zones habitées, routes, chemins, etc.) afin d'identifier, matérialiser correctement et respecter les angles de 30°
- Le port d'effets de couleur vive (orange)

Enfin, l'OFB réalise chaque année des actions de communication nationales sur la sécurité et organise, en plus des contrôles quotidiens sur le terrain, une opération d'envergure nationale consacrée à la sécurité à la chasse.

Recommandations sur la sécurité à la chasse, en savoir plus :
<https://www.ofb.gouv.fr/la-securite-la-chasse>

L'Office français de la biodiversité (OFB)

*Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'**Office français de la biodiversité** est placé sous la tutelle des ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et les Outre-mer.*

Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.

<https://www.ofb.gouv.fr/>